



Assemblée Générale extraordinaire du 24 juillet 2022

L'Assemblée générale extraordinaire de Domoun la Plaine s'est réunie le dimanche 24 juillet 2022 à 11 h 30, au 33, rue Bory de Saint Vincent à Bourg Murat, Plaine des Cafres.

Etaient présents :

- LA PORTE Gilbert
- MUSSARD Vincent
- AULET Jacques
- FONTAINE Anne
- BRUYERE Dominique
- GALLAND Marie-Claude
- JALA Sylvie
- HELARY Cathy
- BARBARINI Christophe
- CROCHET Mickaël
- GIGANT Lucienne
- DUCROUX Eric
- LOUARN Katell
- LA PORTE Christine
- PICARD Hugo
- RAMSAMY Sosthène

Absents excusés ayant donné procuration :

- BENAVENT Patricia, procuration donnée à LA PORTE Gilbert
- CADET Michèle, procuration donnée à LOUARN Katell
- MUSSARD Bernadette, procuration donnée à MUSSARD Vincent
- GRINFEDER Nicole, procuration à HELARY Cathy

A. Adoption de la modification des statuts

Au bout de trois trimestres de fonctionnement, nous avons pu nous rendre compte des limites du fonctionnement en Bureau collégial lorsqu'il s'agit d'assurer une représentation légitime de l'association auprès de nos interlocuteurs divers ou lors de nos actions de communication. Comme nous allons au-devant d'un épisode un peu plus mouvementé avec des recours à faire auprès des juridictions, il conviendrait de s'appuyer sur une architecture plus classique d'une Assemblée générale élisant un Conseil d'administration désignant lui-même un exécutif.

Une proposition de modification des statuts avait été adressée à l'ensemble des adhérents avec leur convocation à cette AGE.

Une lecture collective est faite des différents passages des statuts initiaux modifiés dans le projet.

Après discussion sur certains points du document présenté, les modifications proposées amendées par l'Assemblée Générale Extraordinaire sont adoptées à l'unanimité.

B. Election du Conseil d'administration et du Bureau en vertu des nouvelles dispositions des statuts

L'AGE est appelée à élire pour la première fois un Conseil d'administration de 7 membres comme prévu dans les nouvelles dispositions, en lieu et place du Bureau collégial.

A l'issue du vote, le Conseil d'administration élu à l'unanimité de l'AGE pour une durée de trois ans, est composé de :

- Jacques AULET, Anne FONTAINE, Lucienne GIGANT, Cathy HELARY, Christine LA PORTE, Gilbert LA PORTE, Sosthène RAMSAMY.

A l'issue de cette élection, le nouveau CA a élu en son sein pour une durée d'un an renouvelable pendant la durée du mandat du CA:

Président : Gilbert LA PORTE

Vice-présidente : Cathy HELARY

Secrétaire : Christine LA PORTE

Secrétaire adjointe : Anne FONTAINE

Trésorière : Lucienne GIGANT

Trésorier-adjoint : Sosthène RAMSAMY.

Le Conseil d'administration donne tout pouvoir au Président, à la Trésorière et au Trésorier-adjoint pour faire fonctionner et gérer le compte bancaire ouvert au nom de l'association.

C. Questions diverses

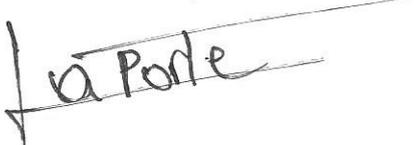
- Appel à cotisations

La question de l'appel à cotisations et de la périodicité des cotisations (année civile ou période de 12 mois depuis la création de l'association) a été soulevée. Le Président nouvellement élu propose que ce sujet soit examiné par le CA lors de sa prochaine réunion et que sa décision fasse l'objet d'un Règlement intérieur qui sera ensuite communiqué aux adhérents.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 12 h 30.

Fait à la Plaine des Cafres, le 25 juillet 2022

Le Président,



Gilbert LA PORTE

La Secrétaire,



Christine LA PORTE